

M. le Chanoine PEYRON

EXPULSION

DE

M^{GR} DE LA MARCHE, EVÊQUE DE LÉON

EN 1791

Extrait des Mémoires de l'Association Bretonne

Congrès tenu à Saint-Pol-de-Léon en 1911



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1912

EXPULSION

de Mgr DE LA MARCHE, Evêque de Léon

En 1791

Le diocèse de Léon étant supprimé, un arrêté du département du 8 janvier 1791, « obligeait Mgr de la Marche à quitter l'Evêché » (L. 69), et le 15 du même mois le procureur du district de Morlaix écrivait au département, « n'espérant pas trouver d'officiers à Saint-Pol (pour la notification), j'ai envoyé un huissier d'ici (de Morlaix) avec deux recors pour sommer M. de la Marche de déguerpir dans quinzaine. » Le 28, le procureur général du département répondait au procureur général du district : « nous ne désirons aucun mal à l'Evêque de Léon, mais nous voudrions l'empêcher d'en faire ; il serait donc à souhaiter que sur les pièces déjà produites au tribunal du district contre lui, on pût conclure en peu de temps, à un jugement qui le bannît du ressort de Léon, voici le délai de la quinzaine qui expire, il faudra qu'il s'expédie ou bien il faudra agir. »

Le procureur du district répliquait le 4 février, « l'accusation contre le ci-devant Evêque de Léon va très lentement. Quant il est question des ci-devant nobles et haut clergé, on ne peut guère compter sur les juges de ce tribunal. »

Enfin, le 9 février, le zélé procureur syndic voulut en finir et se basant sur l'arrêté du département du 29 janvier, se rendit à Saint-Pol, pour se mettre en possession des papiers concernant tant le temporel que le spirituel de l'Evêché, « m'étant transporté en la maison ci-devant épiscopale, et y ayant appris que la tante du ci-devant Evêque venait de mourir et que son corps était sur les tréteaux, j'ai cru par

honnêteté devoir suspendre ma commission jusqu'après l'enterrement, après lequel de retour dans la dite maison, j'ai trouvé le sieur Monnier de Villeneuve, secrétaire, que j'ai sommé de me ressaisir des papiers de l'Evêché, lequel a répondu qu'en ce qui concerne les papiers du temporel, qu'ils sont sous les scellés du district de Brest qui a pris les clefs des armoires, que pour les papiers du spirituel ou du secrétariat il doit s'en référer à M. l'Evêque. Sur quoi, je me suis transporté avec le sieur secrétaire chez M. du Laz, où réside actuellement M. La Marche, lequel a chargé M. Le Monnier de déclarer, que le spirituel résidait dans sa personne et ne pouvait appartenir qu'à lui seul, que par conséquent il ne pouvait délivrer à aucun autre les papiers du dit spirituel. »

Il est donc certain qu'au lendemain de la mort de sa tante, dès le 9 février, l'Evêque de Quimper ne résidait plus au palais épiscopal mais chez M. du Laz.

Monseigneur avait officié aux obsèques de sa tante, et le jour même le maire de Saint-Pol avait cru de son devoir d'avertir le district de cet acte qui pouvait être considéré comme une usurpation de fonctions épiscopales par un *ci-devant Evêque*. Le 11 février il écrit pour atténuer cette dénonciation : « le 9 courant je vous ai fait part, qu'on venait de m'annoncer que M. de la Marche avait dit la messe de l'enterrement de sa tante dans ses habits pontificaux ; depuis, j'ai su qu'en effet les boîtes dans les quelles sont ordinairement ramassés ses ajustés de dignité, avaient été portées à l'église Saint-Pierre, mais qu'il ne s'était vêtu qu'en noir et n'avait d'autres marques distinctives que sa crosse qui était appuyée à côté de l'autel ; qu'il était assisté, non pas du curé ni des vicaires, mais des régents du collège. »

En envoyant à Quimper son procès-verbal du 9, le procureur syndic écrivait le 12 février : « en ce qui regarde le temporel, j'aurais bien eu le droit de répondre à la chicane de M. de la Marche par un enfoncement des armoires des archives, mais lorsque je considérai que je ne pourrais trouver aucun ouvrier pour aller exercer cet acte dans une maison où l'on aurait trouvé une résistance que le ci-devant Evêque et ses partisans n'auraient pas manqué de transfor-

mer aussitôt en acte de violence ; que d'ailleurs le transport forcé de titres, à la vue du public, aurait causé beaucoup de rumeur et peut-être quelque chose de plus, je me suis déterminé à laisser les choses en état. J'aurais voulu établir un gardien des archives, mais les officiers municipaux m'ont dit qu'il serait impossible de trouver un homme qui voulût, dans le moment, prendre cette charge. M. La Marche est allé loger chez M. du Laz, son voisin, où il a fait transporter quelques meubles pour son usage ; le reste est encore à la maison ci-devant épiscopale, où logent tous ses gens ; il m'a dit que dans cette saison on ne trouve pas à louer d'appartements, etc. . . , que si ces raisons ne paraissaient pas suffisantes il n'y avait qu'à jeter ses meubles sur la rue où il serait forcé de les laisser à l'abandon. Je sais de bonne part que cet ex-evêque serait fort aise d'attirer vers lui des actes de grande rigueur, afin de pouvoir mieux déclamer et intéresser plus de personnes à sa cause, ce qu'il serait peut-être bon d'éviter. Je crois, en outre, qu'il importe plus de s'occuper de sa personne que de ses meubles. » (L. 209.)

Ces avis furent écoutés à Quimper, transmis à Paris, et par un décret du 16 février 1791, l'Assemblée Nationale appelait à la suite de l'assemblée, les évêques de Tréguier, Vannes et Léon.

Un *arrêté conforme*, pris le 23 par le département, fut notifié à l'Evêque le 25 février, lui donnant l'ordre de partir dans les 24 heures pour se rendre à Paris à l'Assemblée Nationale. Immédiatement, l'Evêque adressa au district de Morlaix la lettre suivante : (L. 379.)

« Messieurs, il vient de m'être notifié par un cavalier de la maréchaussée à la diligence du département, des ordres de me rendre à la suite de l'Assemblée Nationale ; ce que vous avez bien voulu me faire toucher sur le traitement de 1790, a trouvé de l'emploi dans mes dettes exigibles, qu'il m'a paru juste et instant d'acquitter, je n'ai aucun doute que dans les circonstances présentes vous ne trouviez également juste et instant d'achever de me payer ce qui m'est dû pour 1790. Je crois même, ce me semble, être dans le cas de réclamer le premier quartier de 1791.

« Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« † J.-L., Evêque de Léon.

« A Léon, le 25 février 1791 ».

A Morlaix, pour faire cesser tout prétexte au départ de l'Evêque, le trésorier paya immédiatement la somme demandée, au grand déplaisir du procureur syndic qui aurait désiré ne la voir compter à l'Evêque que lors de son passage à Morlaix, d'autant plus qu'on venait de recevoir l'arrêté du département, ordonnant de conduire sous escorte l'Evêque de Léon, à Paris ; aussi, le procureur chargea-t-il la maréchaussée de Morlaix de partir immédiatement pour Saint-Pol avec le brigadier de Quimper, pour arrêter l'Evêque « en observant toutefois l'honnêteté et la décence ».

Voici le procès-verbal authentique de ce qui se passa, non pas à l'Evêché, mais dans la maison de M. du Laz, lors de l'exécution du décret ordonnant l'arrestation de Mgr de la Marche (L. 379).

« L'an 1791 le 25 février environ, les 10 h. 1/2 du soir nous soussignés Vincent le Guern, Simon-Pierre Le Page et Aimé-François Le Page, brigadier et cavaliers de maréchaussée de Bretagne, lieutenance de Quimper, des brigades du district de Quimper et Morlaix, certifions et rapportons, qu'en vertu du réquisitoire de M. le Dizez procureur syndic du Directoire de Morlaix en date du 25 février 1791, avoir partis de Morlaix vers les 7 heures du soir, pour nous rendre de compagnie à Saint-Pol-de-Léon, après avoir commandé verbalement une voiture, pour se trouver à notre suite, au cas de besoin, où effectivement elle s'est rendue avec Chevrel cavalier, qui avait été requis verbalement par M. le procureur syndic du district de Morlaix, pour arriver à Saint-Pol-de-Léon, vers minuit ou une heure, pour ne point causer d'esclandre ni divulguer notre marche ; où nous sus dénommés, étant arrivés vers les 10 heures, nous avons mis pieds à terre à la grande maison et nous avons demandé quelqu'un pour nous conduire chez M. du Laz, où prend son domicile, le cy

devant Evêque de Léon ; étant arrivés à la porte de M. du Laz, nous y avons frappé, il est venu un domestique, à qui nous avons demandé si M. l'Evêque était à la maison, il nous a répondu qu'il n'en savait rien ; ayant poursuivi de la porte, jusques dans l'entrée de la maison, nous avons demandé à parler au maître ; il s'est présenté à nous une dame qui nous a dit être Madame du Laz, et que son mari était absent ; à quoi moi Le Guern, lui ai demandé à parler à M. l'Evêque, elle m'a répondu qu'il venait de prendre un remède, et pour lors elle s'est retirée, et elle a fermé la porte sur nous trois. Après avoir espéré dans le colidor, aux environs de 6 à 7 minutes, impatients de ce que l'on ne nous rendait point de raison, de la demande par nous faite, et voyant qu'il m'est recommandé dans le dit réquisitoire, toute la décence et l'honnêteté possibles, j'ai de nouveau refrappé à la porte de la salle, laquelle ouverte nous n'avons vu que des dames ; à l'instant la même dame du Laz a reparu, où nous lui avons fait des reproches de son peu d'honnêteté. Pour lors, elle nous a prié d'entrer dans la salle où toutes ces dames étaient, que pour lors moi dit Le Guern, lui ai redit de nouveau que j'avais quelque chose d'intéressant à communiquer à M. l'Evêque ; à l'instant elle a sorti en nous disant qu'elle allait voir s'il était visible, et étant revenue elle nous a dit : « Messieurs, Monsieur n'y est plus. » Ce que voyant moi dit Le Guern, ai observé à toutes ces dames, que notre intention était de lui faire suivre le décret et qu'il eût parti devant nous, lui déclarant que nous allions nous retirer en notre auberge pour y rapporter le présent procès-verbal, avec sommation à ladite dame du Laz, de signer ses précédentes réponses, ce qu'elle a refusé formellement. En sortant, nous avons été chez M. le Maire pour lui communiquer le sujet de notre mission et ne l'ayant point trouvé chez lui, vers les onze heures du soir, l'on nous a conduit chez un officier municipal, où nous les avons trouvés plusieurs assemblés, auxquels avons communiqué le sujet de notre mission et même les pièces au soutien, ainsi que les démarches cy devant faites ; à quoi ils ont répondu « prenez tous les tempéramens convenables à votre commission, nous sommes toujours dévoués à vous donner toute main forte que vous

requerrerez » nous avons cru qu'il était de toute la prudence et l'honnêteté de nous retirer à notre auberge, sans néanmoins perdre de vue l'hôtel de M. du Laz, où devait être M. l'Evêque, que moi dit Le Guern me suis transporté seul, entre les 6 à 7 heures du matin de ce jour 26 février audit hôtel; sur le rapport qui m'avait été fait, qu'il y avait une voiture vers cet endroit, et pour m'assurer de tous les faits, j'ai voulu voir si la voiture que l'on nous avait dit être destinée pour le départ du cy devant Evêque, était sortie, et l'ai effectivement vue dans le même endroit, je me suis adressé à un domestique dont j'ignore le nom, qui m'a dit que c'était la voiture de l'Evêque, auquel j'ai également demandé si l'Evêque était dans la maison, il a répondu qu'il n'en savait rien.

« Je suis revenu lors à l'auberge où nous sus trois dénommés, accompagné de Chevrel cavalier de la brigade Morlaix, nous nous sommes transportés de rechef dans la maison de M. du Laz, où étant arrivés, nous avons demandé à parler au maître. Deux domestiques, femmes de chambre, nous ont répondu que Madame n'était point levée, une d'elle a descendu, nous a dit: « M. l'Evêque n'y est point, néanmoins voyez; si vous voulez l'on va vous faire voir tous les appartemens » ou moi dit Le Guern et Le Page brigadier, nous nous sommes bornés à voir seulement l'appartement cy devant occupé par M. l'Evêque, pendant que Chevrel et Le Page cavaliers ont restés en bas, en descendant et persistants à vouloir parler à Madame du Laz, laquelle a dit n'avoir rien à nous répondre. Pour lors moi dit Le Guern, ai aperçu au fond de l'appartement de Madame du Laz, M. Villeneuve (1) receveur de M. l'Evêque, auquel ai fait signe de sortir, à quoi il a différé. Nous lui avons fait plusieurs demandes concernant M. l'Evêque; il nous a répondu en pleurant, que il s'était couché à onze heures hier au soir et qu'il avait appris ce matin que M. l'Evêque avait fui de crainte d'être conduit en triomphe à Paris. Interpellé le sieur Villeneuve de signer ses réponses à refuser.

« Nous nous sommes pour lors retiré en notre auberge en

(1) M. Monnier Villeneuve, secrétaire de l'évêché de Léon depuis 1774.

lui déclarant que nous allions continuer la suite de notre procès-verbal; où étant rendus, nous l'avons clos en l'état que cy devant sous nos seings ce jour 26 février 1791 vers les 5 heures de relevée.

« LE GUERN, Brigadier; LE PAGE, Brigadier;
LE PAGE, CHEVREL.

« Vu à la municipalité de Saint-Pol-de-Léon ce jour 26 février 1791 environ 5 heures du soir.

« RAOUL, maire. »

On comprend la déconvenue des autorités en apprenant un tel résultat. Le malheureux brigadier Le Guern, accusé de prévarication dans l'accomplissement de son mandat, se défendait de son mieux devant le département, le 10 mars 1791.

« Interrogé pourquoi, rendu chez M. du Laz, il se borna à demander à Madame si M. l'Evêque de Léon y était, et sur la réponse qui lui fut faite que M. l'Evêque venait de prendre un remède, qu'il avait besoin de repos, au lieu de s'assurer de sa personne et de le garder, pourquoi lui et ses deux cavaliers sont retournés à l'auberge pour y passer la nuit et ne sont revenus que le lendemain au matin, d'où il résulte que M. l'Evêque a pris la fuite? Le dit Le Guern a répondu que par égard pour Madame du Laz qui se trouvait enceinte, il ne crut pas devoir la suivre dans l'appartement de M. l'Evêque.

« A lui demandé pourquoi il n'a pas fait entourer la maison du sieur du Laz, puisque la municipalité de Saint-Paul lui faisait offre de main forte? A répondu que les égards que le district de Morlaix lui avaient recommandés, l'avaient déterminé à ne pas le faire..... »

Mgr de la Marche avait donc quitté la maison de M. du Laz dans la matinée du 26 février, mais où se retira-t-il?

La municipalité de Léon écrit le 12 mars au département, « le premier bruit a été que M. de la Marche était au château de Villeneuve, près cette ville; le second, qu'il s'est embar-

qué le 30 février (probablement le 2 mars), près de Sainte-Barbe, dans une chaloupe anglaise pour joindre le bateau au large. Le vendredi précédent, il avait couché en ville chez M. Kertanguy, d'où il était parti le samedi matin pour Kerlaudy. Le dimanche il vint dîner à la Villeneuve en chasseur et embarqua vers midi, voilà le bruit public. »

Le 8 mars, le procureur du district écrit de son côté au département : « on m'assure de Saint-Pol que l'Evêque a réellement quitté la ville, quelques-uns disent qu'il a passé la mer ; j'ai peine à le croire. On m'a dit qu'il était aux recollets de Lesneven, peut-être au château de Kerjean où est M^{lle} de Coetanscour, ou à celui de Penmarch, près Lesneven. »

M. Le Vot raconte, d'après le témoignage de deux contemporains, MM. de Kermenguy et de Kertanguy, à savoir que Mgr de la Marche, en quittant la maison de M. du Laz, se rendit à la Villeneuve, chez M. de Poulpiquet Coëtlez, d'où peu de jours après il alla s'embarquer près la chapelle Sainte-Barbe pour gagner l'Angleterre.

Et cependant, dans l'incertitude où l'on était encore sur son départ, on continua les perquisitions pour retrouver l'Evêque de Léon, jusque dans les forêts du Huelgoat (L. 43).

Le 23 mars, Sébastien Hyenne, major de la garde nationale de Morlaix, avec 20 hommes de la garde nationale, 20 volontaires nationaux et 2 gendarmes, se transportait chez le sieur Nouvel à la Coudraye, où rendus vers les 4 heures du matin, ils visitèrent toutes les chambres de la maison sans résultat, de là ils se rendirent chez le sieur de Lesquelen en la terre de Goazvenou « où étant vers 6 heures du matin, le sieur Lesquelen nous a dit que le sieur de la Marche son beau frère, n'était pas chez lui, et n'avait moyen empêchant la perquisition, que si cependant, son beau-frère avait été dans sa maison, il eut plutôt perdu la vie que de violer les lois de l'hospitalité ».

Le même jour, c'est le district de Brest qui perquisitionne au château de Lannuzouarn en Plouënan. Quatre gardes nationaux partis de Brest le 20 mars, à 10 heures du soir, sont le 21 à Lesneven « ou pour plus de diligence, ils changent de chevaux et de là vont à Saint-Paul », où ayant pris

des renseignements sur le château de Lanuzouarn, paroisse de Plouënan, distante de 14 lieues de Brest, comme étant le lieu indiqué où devait être réfugié ledit sieur la Marche, et ayant appris par M. le Maire de Saint-Paul que ce château avait des issues par les derrières, et qu'il nous était impossible de réussir en si petit nombre ; sur notre demande, il nous a accordé immédiatement 18 hommes de la garde nationale. Arrivés à ce château et l'ayant entouré, nous avons, en l'absence de M. Chef du Bois propriétaire, prié M. Gilart de Keranflec'h son gendre, de nous faire faire ouverture et de nous accompagner dans tous les appartements, caves et réduits dépendant dudit château, ce qu'il a bien voulu faire, et voyant mes recherches infructueuses, nous nous sommes retirés et transportés de suite au château de Kerlaudy, nous ayant été désigné aussi comme suspect de réfugié ledit sieur la Marche ; où étant arrivés et ayant observé les mêmes formes que ci-dessus, nous avons prié M^{me} du Dresnay de nous permettre les mêmes recherches, auxquelles elle a consenti et d'où nous nous sommes retirés, après les plus exactes recherches et sommes retournés coucher à Saint-Paul, d'où nous avons parti le jour d'hier 22, que nous sommes rentrés en notre résidence environ les sept heures du soir. »

Le 23 de mars 1791, à la suite du procès-verbal, M. Gilart de Keranflec'h et M^{me} de Coetlosquet du Dresnay certifient par écrit que MM. les gardes nationaux « se sont retirés (du château) avec la même décence et honnêteté qu'ils y sont entrés ».

Le 30 mars, le département ne semble pas encore fixé sur le départ de l'Evêque pour l'Angleterre, et l'on est surpris de voir le procureur général du département écrire aux districts de Brest et de Morlaix :

« Vous pouvez désormais mettre fin à toutes recherches (du ci-devant Evêque de Léon), parce qu'il est certain qu'il s'est rendu à la suite de l'Assemblée Nationale ; enfin nous en sommes débarrassés. » (L. 98.)

Ce qui n'empêchera pas le maire de Saint-Pol d'écrire trois mois après, le 29 juin 1791, au district de Morlaix :

« Dans la nuit de lundi à mardi dernier, on a cherché

M. de la Marche à l'Evêché, à la retraite, aux religieuses (Ursulines), chez M. du Laz et M. Kerimel ; on ne l'a point trouvé, et partout cependant on disait être sûr qu'il était dans l'un ou l'autre de ces endroits ; à présent on pourra croire le contraire. »

Mgr de la Marche, comme nous l'avons dit, avait bien réellement quitté le pays ; de son vivant, il ne devait plus rentrer dans sa belle cathédrale, et cependant quelques mois avant sa mort en exil, sa présence était encore signalée dans le pays comme une menace pour la tranquillité publique.

Au commencement de janvier 1806, quelques prêtres anciens constitutionnels, irrités de voir Mgr Dombideau, Evêque de Quimper, les tenir à l'écart, à cause de leurs mœurs plus que suspectes, imaginèrent de dénoncer l'Evêque au gouvernement, comme favorisant l'influence de Mgr de la Marche sur son ancien diocèse, s'appuyant de ce fait que l'Evêque de Quimper avait appelé à l'administration du diocèse les anciens vicaires généraux de l'Evêque de Léon.

Pour accréditer leur dire, ils prétendaient que Mgr de la Marche était rentré furtivement en France et se tenait caché à peu de distance de Saint-Pol-de-Léon, dans un petit moulin dit de Kervent « dans l'angle des deux chemins qui conduisent l'un à Landivisiau et l'autre à Lesneven ».

Dès que cette dénonciation fut communiquée à l'Evêque par le Préfet, Mgr Dombideau écrivit à M. de Troërin, grand vicaire résidant à Landerneau, pour qu'il prît des informations à ce sujet.

Le 13 janvier 1806, M. de Troërin écrivait à Monseigneur : « au reçu de votre lettre, j'ai envoyé aussitôt sur les lieux quelqu'un sur lequel on peut compter ; je l'ai adressé à un honnête homme qui connaît le local, et qui a intérêt et l'intérêt le plus tendre à chercher des moyens de prouver le faux avancé, et j'espère qu'il le fera avec la plus grande évidence. Je suis dans la persuasion la plus intime que c'est encore là, de ces bruits séditieux, de ces cris de guerre lancés pour troubler la paix, dont les ennemis de celle qui règne aujourd'hui, grâce à Dieu, sont jaloux, on peut même dire furieux.

« Ce n'est pas la première fois, à ma connaissance, que l'on

a répandu de pareilles absurdités. Tombe-t-il en effet sous le bon sens que ce bon vieillard, chargé d'années, il a 78 ans, écrasé d'infirmités, hernie, gravelle, palpitations qui d'instant à autre font craindre pour ses jours, son frère même en est mort subitement ; peut-on croire, dis-je, que cet Evêque respectable, plein de jugement et de prudence, se fût exposé à une démarche aussi indiscrete de toutes les manières ? Je n'en crois rien du tout, et vous verrez que j'aurai été prophète à bon marché. J'aurai demain le détail le plus exact et le plus sûr à vous envoyer. Vous pouvez être bien sûr que tout ce qu'on débite est faux comme l'alcoran. Si le fait était vrai, tout serait-il aussi tranquille ? n'y en aurait-il pas bien d'autres du voyage ? les uns l'auraient précédé, les autres l'auraient accompagné et aujourd'hui ce serait le secret de la comédie.

« D'ailleurs, je sais qu'il n'a pas de confiance dans ceux chez lesquels il habite (les Anglais) ; il en a eu et beaucoup pendant qu'il les a cru vrais, il les a cru parce qu'un honnête homme, de bonne foi, croit les autres tels, mais bien des circonstances l'ont détrompé, il a perdu toute confiance depuis les affaires de Quiberon et Granville.

« Tout ces bruits viennent de la boutique constitutionnelle. J'ai ici mon voisin, qui, dit-on, et je le crois, est en grand rapport avec l'archevêque de Besançon.

« Je suis heureux que mon confrère et ami M. H. (Henry, ancien vicaire général de Mgr de la Marche, curé de Quimperlé), ne nous soit pas venu dans ce moment et qu'il soit retourné chez lui. Ces Messieurs qui l'ont en horreur auraient fait courir mille bruits sur son compte, ils auraient donné son passage ici comme un *confirmatur*.

« Je ne reviens pas de la bêtise d'une telle dénonciation ! les dénonciateurs n'auraient-ils pas mérité de la patrie, si au lieu de le dénoncer, ils l'avaient pris, et mené aux autorités constituées. Quel bon coup ! quelle fortune ! ce sont des sots.

« Je connais parfaitement le local ; la maison qui est dans l'angle des deux chemins n'est pas un moulin, c'est une petite cabane où il y a tout au plus la place d'un lit clos et d'un escabeau. Si au lieu de Kervent, ils avaient dit Kervren, encore passe, près de là il y a une maison avec son

moulin qui porte le nom de Kervren, mais elle n'est pas petite ; il y a bien un petit lieu près les anciens Carmes de Saint-Pol qui se nomme Kervent, mais il est à une forte lieue de l'embranchement des deux chemins. Le stratagème est visible. »

Deux jours après, une seconde lettre de M. de Troérin venait confirmer les prévisions et assertions de la première, et permettait à l'Evêque de répondre victorieusement au ministre et de lui démontrer l'inanité de cette dénonciation.

Monseigneur ajoutait : « Ces dénonciateurs sont toujours acharnés à supposer que l'ancien clergé de Léon ne reconnaît dans l'ordre spirituel que l'autorité de son ancien Evêque, quand des faits évidents prouvent que cette assertion est une imposture, ils font voyager l'ancien Evêque de Léon dans son diocèse, lui supposant un conseil, et alors il est tout naturel de lui donner ses anciens grands vicaires, M. Péron et M. Henri, et l'on finira par dire que c'est lui qui dirige mon administration.

« Certes, j'ai déjà prouvé à tous les partis que je ne suis pas un homme qu'on puisse conduire, et je crois avoir assez prouvé que si je dois écouter tout le monde, je sais prendre mes résolutions et avoir une opinion à moi.

« Du reste, ces deux ecclésiastiques, M. Henri et M. Péron, aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus, m'ont donné des preuves si touchantes de leur soumission et de leur attachement, que je remplis un devoir en vous exprimant les droits qu'ils ont à votre estime et à votre protection, tout le respectable clergé de l'ancien diocèse de Léon partage les mêmes sentiments. »

Cette campagne contre Mgr de la Marche fut la dernière, car le 25 novembre de la même année il mourait laissant la réputation d'un grand évêque, défenseur des droits de son Evêché, fondateur du collège de Léon, providence inépuisable pour les prêtres ses compagnons sur la terre d'exil.

